

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Octobre 2016

L'an 2016 et le 4 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, DESCHAMPS Sandra, DESMARRES Sandrine, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROUSBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian (a pris part à la réunion à partir de 20H40), PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky (a pris part à la réunion à partir de 20H45), POIRIER Florent.

Excusées : Mmes : GRÉGOIRE Valérie, TALLUAU Pascale.

Absente : Mme FUSELLIER Nathalie.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 16

Date de la convocation : 29/09/2016

Date d'affichage : 29/09/2016

A été nommé secrétaire : M. GROUSBOIS Thierry.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 6 septembre 2016.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Rénovation de la salle de réunion située au rez-de-chaussée de la mairie (anciens locaux de la bibliothèque)

EURL DOUAIRE Ludovic

1 558,77 € H.T., soit 1 870,52 € T.T.C.

Achat de filtres d'extraction pour la hotte de la cuisine du restaurant scolaire

STH - SERVICE TECHNIQUE D'HYGIÈNE

360,00 € H.T.

Installation d'une terre générale pour les bureaux du S.A.V.S.

Joël GABRIEL

224,81 € H.T., soit 269,77 € T.T.C.

Installation d'une prise informatique dans la salle des fêtes

Joël GABRIEL

588,25 € H.T., soit 705,90 € T.T.C.

Raccordement électrique d'une unité de surpression rue des Frères Champneuf

ENEDIS

1 079,04 € H.T., soit 1 294,85 € T.T.C.

1 - Domaine de La Dustrie : Présentation du Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C.) au 31 décembre 2015 - Approbation du bilan prévisionnel et de la participation à l'aménagement du site

Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 11 octobre 2004,
Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2015 établi par ALTER Cités,
Vu le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C.) soumis par ALTER Cités,
le Conseil Municipal de la Commune de Vernantes, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve :
- le bilan prévisionnel fixé révisé en date du 31 décembre 2015 du Domaine de La Dustrie,
- la participation à l'aménagement de la ZAC en question.

2 - Aire de services pour les camping-cars

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir au sujet de la création d'une aire de services pour les camping-cars sur le territoire de la Commune ; aménagement qui serait constitué d'une plateforme bétonnée offrant aux propriétaires de tels véhicules la possibilité d'y effectuer leur vidange.

3 - Rénovation de l'éclairage public rue Flandres-Dunkerque et rue du Docteur Roger Frétygny

Afin que soit achevée la rénovation, entamée en 2015, de l'intégralité de l'éclairage public de la rue Flandres-Dunkerque, le Conseil Municipal décide d'inscrire au programme 2017 du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML), le remplacement des 4 lanternes (et de leur mât) numérotées 171, 172, 173 et 174 situées en entrée de voie côté route de Saumur.

Il est également décidé d'inscrire à ce même programme, le remplacement des 4 lanternes (et de leur mât) numérotées 149, 150, 151 et 152 situées rue du Docteur Roger Frétygny aux abords du foyer d'hébergement "Résidence du Grand Chêne".

Le coût du remplacement d'une lanterne avec son mât s'élevant en moyenne à 1 800,00 € et le SIEML devant en principe participer à hauteur de 50 % pour ce type de rénovation, la participation restant à la charge de la Commune pour le remplacement de ces 8 points d'éclairage public, devrait se chiffrer à la somme de 7 200,00 €.

4 - Renouvellement du contrat "enfance et jeunesse" signé avec la CAF et la MSA

Monsieur le Maire rappelle que l'activité garderie / accueil périscolaire est inscrite dans le contrat "enfance et jeunesse" de la Communauté de Communes Loire-Longué signé avec la CAF et la MSA. À ce titre, la Commune perçoit, chaque année, une participation financière pour le fonctionnement de cette activité. Le dernier contrat s'étant achevé au 31 décembre 2015, un nouveau contrat couvrant la période 2016-2019 doit être signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec la CAF et la MSA, ainsi que tous les avenants s'y rapportant, et ce, pour la période 2016-2019.

5 - Transfert de la compétence communale : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Loire-Longué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17, L.5214-16,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'article 136 de la loi n°. 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite «loi ALUR», qui a instauré le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi,

Vu les arrêtés préfectoraux n°. 2012059-056, n°. 2015055-0005 et n°. SPSaumur/INTERCO/2015/004 concernant les statuts de la Communauté de Communes Loire-Longué,

Vu la délibération 2016-038 du 29 septembre 2016 de la Communauté de Communes Loire-Longué transférant des communes à la Communauté de Communes Loire-Longué la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

par arrêté du 19 février 2016, le Préfet de Maine-et-Loire a défini le projet de périmètre de la nouvelle agglomération dans laquelle la Communauté de Communes Loire-Longué sera fusionnée.

Les collectivités concernées, à l'exception de Loire-Longué, se sont prononcées favorablement, dans les conditions de majorité requise, sur ce périmètre.

La fusion de notre EPCI avec les communautés de communes de Doué, Gennes et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement sera donc effective au 1er janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et la Communauté de Communes de la Région de Doué la Fontaine ont informé la CCLL des difficultés que poserait l'absence de PLU sur notre territoire au 1er janvier 2017. En particulier, toute demande de mise en conformité d'un PLU communal entraînera de facto la réalisation d'un PLU à l'échelle de l'ensemble de la future agglomération. En conséquence, la procédure en voie d'achèvement pour la Région de Doué devrait recommencer dès le début.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, sur les 11 communes composant la communauté de communes, 7 ont un PLU, 2 ont un POS en révision et 2 appliquent le RNU.

La procédure de mise en œuvre d'un PLU Intercommunal, selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être engagée rapidement.

Le transfert de la compétence à la CCLL peut être envisagé, notamment pour les motifs suivants :

- le PLUI prescrit avant la fusion peut être mené à son terme par l'EPCI initial,
- éviter le risque de blocage d'une révision d'un document communal par le nouvel EPCI,
- répondre à la demande dans un principe de solidarité territoriale avec les futures communautés de communes membres du nouvel EPCI.

Il s'agit également, avec l'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement,
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent le territoire Loire-Longuéen,
- œuvrer à la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT du Grand Saumurois pour l'ensemble des communes,
- faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique,
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Vu la nécessité de créer un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer prochainement une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), Monsieur le Président propose d'acquiescer la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et de modifier les statuts en conséquence.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

DÉCIDE de transférer à la CCLL, dans le cadre de sa compétence «aménagement de l'espace communautaire», la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

AUTORISE le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Préfète de Maine-et-Loire afin qu'elle prenne, une fois les conditions de majorité qualifiée constatée, un arrêté portant transfert de la compétence communale : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Loire-Longué,

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire en exécution des présentes.

Questions diverses :

- Les conteneurs destinés à la collecte de papiers, sont à la disposition des administrés Vernantais rue de Mouliherne en face du restaurant scolaire.
- Les travaux de réhabilitation partielle de la salle des sports ont débuté.
- L'Association Gymnastique Volontaire Vernantes-Vernoil (AG3V), suite à sa radiation de la fédération de gymnastique volontaire, est désormais dénommée : Association Gymnastique Vernantes-Vernoil (AG2V). Durant la période de réalisation des travaux de réhabilitation de la salle des sports, la dite association utilisera la salle des fêtes. L'association Réveil Vernantais - Section Judo, quant à elle, se voit mettre à disposition un local par le foyer "Les Logis du Bois".
- Il est annoncé la fin de la réalisation des travaux de voirie prévus et inscrits au budget 2016 en section de fonctionnement.